



Divorce et inscription sur site adultaire

Par **Spiritofgg**, le **03/08/2016** à **15:14**

Bonjour Maitre,

Notre couple se dégradait depuis quelques temps, et ma fille (18 ans) est tombée sur des messages explicites sur le téléphone de sa mère. Elle m'en a parlé et après vérification sur le PC de ma femme, il se trouve que celle-ci est inscrite sur un site adultaire.

Apparemment madame aurait déjà eu plusieurs amants et chercherait un nouvel homme (d'après ses écrits sur le site) J'ai bien essayé de lui en parler mais ma femme m'a confirmé vouloir reprendre sa liberté.

J'aimerais divorcer à l'amiable, mais si je ne peux pas, quelle valeur ont les copies que j'ai fait sur le site Gleeden des paroles de ma femme?

Quel serait, d'après vous la meilleure stratégie pour que mes enfants (18 et 25 ans) ne soient pas trop perturbés?

Merci pour votre assistance

Cordialement

Gérard

Par **Visiteur**, le **03/08/2016** à **15:18**

Bonjour,

l'adultère n'étant pas répréhensible, vos copies ne serviront à rien ! Si vous voulez le moins de dégâts possibles, et si en plus madame veut reprendre sa liberté, un divorce par consentement mutuel est la solution ! A condition que vous soyez d'accord sur toutes les modalités !! Matérielle et immatérielle ! Argent, immobilier et éventuellement les enfants. Bref; tout ! un seul avocat en plus !